

L'an deux mil quatorze, le 18 février à 18 h 30, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la Salle du conseil, sur la convocation du 11 février sous la présidence de Monsieur André Sénécheau.

Nombre de membres		
En exercice	présents	Votants
23	20	20

Etaient présents : ARNAULT Richard, BELLIN Philippe, BEGUIER Vincent, BERNARD Bruno, BOURCHENIN Michel, CHEMINET Marie-Claude, CLEMENT Jean-Paul, GABORIT Bernard, GUILBAULT Pierre, HUGAULT Jean, LATU Roland, MELLIER Sophie, MOUSSERION Martine, PENINON Joël, PORCHET Bernard, RENGEARD Jean François, ROUFFIGNAC Claude, SAUVAITRE Guy, SENECHÉAU André, TERRANOVA Jean-Luc.

Date de la convocation
Le 11 février 2014

Etaient excusés : BOCHU Dominique, MALLET Claude, PENY Marcel

Secrétaire : MELLIER Sophie.

Compte rendu
du Conseil communautaire
du 18 février 2014

2014/02/18/001 – BUDGET GÉNÉRAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013	4
2014/02/18/002 – BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013	4
2014/02/18/003 – BUDGET INDUSTRIEL ET COMMERCIAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013	5
2014/02/18/004 – BUDGET RÉSEAU DE CHALEUR – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013	6
2014/02/18/005 – EHPAD DE COUHÉ – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013 – SECTION DÉPENDANCE	7
2014/02/18/006 – EHPAD DE COUHÉ – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013 – SECTION SOINS	7
2014/02/18/007 – EHPAD DE COUHÉ – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013 – SECTION HÉBERGEMENT	7
2014/02/18/008 – EHPAD DE COUHÉ – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013 – TOUTES SECTIONS CONFONDUES	8
2014/02/18/009 – FLPA COUHÉ – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013	9
2014/02/18/010 – FLPA CHAUNAY – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013	9
2014/02/18/011 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2013	10
2014/02/18/012 – EHPAD DU CHAMP DU CHAIL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2013	10
2014/02/18/013 – FLPA DE COUHÉ – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2013 -	11
2014/02/18/014 – FLPA DE CHAUNAY – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2013	11
2014/02/18/015 – VOTE DES TAUX 2014	11
2014/02/18/016 – REDEVANCES ORDURES MÉNAGÈRES 2014 – PARTICULIERS	12
2014/02/18/017 – EHPAD DE COUHÉ – DÉCISION MODIFICATIVE N°1	12
2014/02/18/018 – FLPA DE COUHÉ – DÉCISION MODIFICATIVE N°1	13
2014/02/18/019 – FLPA DE CHAUNAY – DÉCISION MODIFICATIVE N°1	13
2014/02/18/020 – RECRUTEMENT SAISONNIERS – VACANCES DE FÉVRIER ET DE PAQUES	14
2014/02/18/021 – EHPAD DE COUHÉ – MARCHÉ DE TRAVAUX - AVENANTS	14
2014/02/18/022 – EHPAD DE COUHÉ – CONTRAT DE MAINTENANCE SSI	15
2014/02/18/023 – EHPAD DE COUHÉ – LOCATION PHOTOCOPIEUR	15
2014/02/18/024 – FLPA DE CHAUNAY – LOCATION PHOTOCOPIEUR – KONICA MINOLTA	15

2014/02/18/025 – EHPAD DE COUHÉ – CRÉATION D’UN POSTE D’ADJOINT ADMINISTRATIF EN CONTRAT D’ACCOMPAGNEMENT POUR L’EMPLOI	16
2014/02/14/026 – FLPA DE CHAUNAY – MISE A DISPOSITION D’UN ADJOINT TECHNIQUE DE 2 ^{ème} CLASSE	16
2014/02/18/027 – ALSH – VACANCES DE FÉVRIER ET DE PAQUES 2014	16
2014/02/18/028 – EHPAD DE COUHÉ – TRAVAUX – PÉNALITÉS DE RETARD	17
2014/02/18/029 – MISE A DISPOSITION D’UN AGENT DU SCOT A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE COUHÉ	17
2014/02/18/030 – DOSSIERS CNRACL – AVENANT A LA CONVENTION (budget général, EHPAD et FLPA de Couhé, FLPA Chaunay)	17
2014/02/18/031 – SOUTIEN FINANCIER – FONCTIONNEMENT ET ÉPICERIE SOCIALE, NUITS DE L’ABBAYE ET TRAIL	18
2014/02/18/032 – CRÉATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D’ACTION SOCIALE	18
2014/02/18/033 – ASSURANCE AÉRODROME – RC EXPLOITANT	19
2014/02/18/034 – EHPAD DE COUHÉ – FOURNITURES DE MOBILIER DE BUREAU ET D’HOTELLERIE	19
2014/02/18/035 – BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	19
2014/02/18/036 – BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES	22
2014/02/18/037 – BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	23
2014/02/18/038 – BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET RÉSEAU DE CHALEUR	24
2014/02/18/039 – AVENANT N°1 AU BAIL AVEC L’ÉTAT POUR LOCATION DES LOCAUX AU TRÉSOR PUBLIC – TRÉSORERIE DE COUHÉ	25
2014/02/18/040 – AIDE FINANCIÈRE EXCEPTIONNELLE AUX MAJORETTES DE COUHÉ	25
2014/02/18/041 – CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LA CHAUFFERIE FUEL	25
2014/02/18/042 – CONTRAT DE MAINTENANCE – CHAUDIÈRE BOIS	25
2014/02/18/043 – MUTUALISATION DES SERVICES AVEC LA COMMUNE DE COUHÉ	26
2014/02/18/044 – FISAC - ANIMATION ÉCONOMIQUE	26
2014/02/18/045 – CONVENTION DE GESTION PISCICOLE DES ILES DE PAYRÉ	26
2014/02/18/046 – PROJETS DE CITY STADE SUR LE CANTON DE COUHÉ	27
2014/02/18/047 – AVENANT N°5 A LA CONVENTION DE GESTION EN DATE DU 13 AVRIL 1979 – HABITAT 86 – FLPA DE CHAUNAY	27

2014/02/18/001 – BUDGET GÉNÉRAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2,

Siégeant sous la Présidence de Monsieur Pierre GUILBAULT,

Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2013,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré,

Monsieur le Président ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

o - BUDGET GÉNÉRAL

© Section de fonctionnement

Recettes réalisées	2 495 236,29 €
Dépenses réalisées	2 121 383,93 €
Résultat exercice 2013 - Excédent	373 852,36 €
Résultat cumulé exercice 2012 - Excédent	1 132 282,73 €
Affectation résultat	339 706,57 €
Résultat de clôture exercice 2013 - Excédent	1 166 428,52 €

© Section d'investissement

Recettes réalisées	907 256,94 €
Dépenses réalisées	1 033 857,22 €
Résultat exercice 2013 – Déficit	- 126 600,28 €
Résultat cumulé exercice 2012 - Déficit	- 447 507,52 €
Résultat de clôture exercice 2013 – Déficit	- 574 107,80 €
Restes à réaliser recettes d'investissement	298 893,82 €
Restes à réaliser dépenses d'investissement	36 632,80 €
Différence sur restes à réaliser	262 261,02 €
Besoin de financement des investissements	311 846,78 €
Affectation du résultat 2013 :	
Art. 1068 : Excédent fonctionnement capitalisé	311 846,78 €
Art. 002 : Résultat fonctionnement reporté	854 581,74 €
Art. 001 : déficit d'investissement reporté	- 574 107,80 €

2014/02/18/002 – BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2,

Siégeant sous la Présidence de Monsieur Pierre GUILBAULT,

Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2013,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré,

Monsieur le Président ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

o - ORDURES MÉNAGÈRES

© Section de fonctionnement

Recettes réalisées	651 159,58 €
Dépenses réalisées	644 672,87 €
Résultat exercice 2013 – Excédent	6 486,71€
Résultat cumulé exercice 2012 – Excédent	1 214,92 €
Affectation résultat	0,00 €
Résultat cumulé exercice 2013 - Excédent	7 701,63 €

© Section d'investissement

Recettes réalisées	53 790,00 €
Dépenses réalisées	46 882,67 €
Résultat exercice 2013 – Excédent	6 907,33 €
Résultat cumulé exercice 2012 – Excédent	204 267,90 €
Résultat de clôture exercice 2013 – Excédent	211 175,23 €

Restes à réaliser recettes d'investissement	0,00 €
Restes à réaliser dépenses d'investissement	0,00 €
Différence sur restes à réaliser	0,00 €

Besoin de financement des investissements	0,00 €
---	--------

Affectation du résultat 2013 :

Art. 002 : Résultat fonctionnement reporté	7 701,63 €
Art. 1068 : Excédent fonctionnement capitalisé	0,00 €
Art. 001 : Excédent d'investissement reporté	211 175,23 €

2014/02/18/003 – BUDGET INDUSTRIEL ET COMMERCIAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2,

Siégeant sous la Présidence de Monsieur Pierre GUILBAULT,

Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2013,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré,

Monsieur le Président ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

o - BUDGET INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

© Section de fonctionnement

Recettes réalisées	162 603,81 €
Dépenses réalisées	143 114,42 €
Résultat exercice 2013 - excédent	19 489,39 €
Résultat cumulé exercice 2012 - déficit	- 22 692,22 €
Affectation de résultat	0,00 €
Résultat cumulé exercice 2013 – déficit	- 3 202,83 €

© Section d'investissement

Recettes réalisées	233 906,95 €
Dépenses réalisées	222 722,37 €
Résultat exercice 2013 – excédent	11 184,58 €
Résultat cumulé exercice 2012 – excédent	1 367 384,85 €
Résultat cumulé exercice 2013- Excédent	1 378 569,43 €
Restes à réaliser recettes d'investissement	0,00 €
Restes à réaliser dépenses d'investissement	144 552,73 €
Différence sur restes à réaliser	- 144 552,73 €
Besoin de financement des investissements	0,00 €
Affectation du résultat 2013 :	
Art. 1068 : Excédent fonctionnement capitalisé	0,00 €
Art. 002 : Résultat fonctionnement reporté	- 3 202,83 €
Art. 001 : excédent investissement reporté	1 378 569,43 €

2014/02/18/004 – BUDGET RÉSEAU DE CHALEUR – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2,

Siégeant sous la Présidence de Monsieur Pierre GUILBAULT,

Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2013,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré,

Monsieur le Président ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

o - BUDGET RÉSEAU DE CHALEUR

© Section de fonctionnement

Recettes réalisées	0,00 €
Dépenses réalisées	48 802,50 €
Résultat exercice 2013 - déficit	- 48 802,50 €
Résultat cumulé exercice 2012	0,00 €
Affectation de résultat	0,00 €
Résultat cumulé exercice 2013 - déficit	- 48 802,50 €

© Section d'investissement

Recettes réalisées	186 207,50 €
Dépenses réalisées	1 031 419,35 €
Résultat exercice 2013 – déficit	- 845 211,85 €
Résultat cumulé exercice 2012	415 520,16 €
Résultat cumulé exercice 2013- déficit	- 429 691,69 €
Restes à réaliser recettes d'investissement	493793,50 €
Restes à réaliser dépenses d'investissement	261 912,92 €
Différence sur restes à réaliser	231 880,58 €
Besoin de financement des investissements	0,00 €
Affectation du résultat 2013 :	
Art. 1068 : Excédent fonctionnement capitalisé	0,00 €
Art. 002 : Résultat fonctionnement reporté	- 48 802,50 €
Art. 001 : Déficit investissement reporté	- 429 691,69 €

2014/02/18/005 – EHPAD DE COUHÉ – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013 – SECTION DÉPENDANCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2,

Siégeant sous la Présidence de Monsieur Pierre GUILBAULT,

Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2013,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré,

Monsieur le Président ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **Section Fonctionnement** :

Dépenses réalisées	259 640,10 €
Recettes réalisées	272 931,44 €
Résultat 2013	13 291,34 €

2014/02/18/006 – EHPAD DE COUHÉ – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013 – SECTION SOINS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2,

Siégeant sous la Présidence de Monsieur Pierre GUILBAULT,

Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2013,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré,

Monsieur le Président ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **Section Fonctionnement** :

Dépenses réalisées	769 529,02 €
Recettes réalisées	827 370,91 €
Résultat 2013	57 841,89 €

2014/02/18/007 – EHPAD DE COUHÉ – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013 – SECTION HÉBERGEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2,

Siégeant sous la Présidence de Monsieur Pierre GUILBAULT,

Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2013,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré,

Monsieur le Président ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Section Fonctionnement :	
Dépenses réalisées	1 384 765,49 €
Recettes réalisées	1 475 608,68 €
Résultat 2013 - excédent	90 843,19 €
Résultat cumulé exercice 2012	386 780,54 €
Affectation de résultat	- 285 000,00 €
Résultat cumulé exercice 2013 - excédent	192 623,73 €

➤ Section d'investissement :	
Recettes réalisées	1 161 603,31 €
Dépenses réalisées	1 519 924,40 €
Résultat exercice 2013 – déficit	- 358 321,09 €
Résultat cumulé exercice 2012 – excédent	386 807,91 €
Résultat de clôture exercice 2013 – excédent	28 486,82 €
Restes à réaliser recettes d'investissement	306 176,00 €
Restes à réaliser dépenses d'investissement	306 176,00 €
Différence sur restes à réaliser	0,00 €

Affectation du Résultat 2013 :	
Art.10682 – Excédent affecté à l'investissement	0,00 €
Art. 002 – Résultat d'exploitation	192 623,73 €
Art.001 – Excédent d'investissement reporté	28 486,82 €

<p>2014/02/18/008 – EHPAD DE COUHÉ – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013 – TOUTES SECTIONS CONFONDUES</p>

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L2121-31, L.2122-21, L2343-1 et 2,

Siégeant sous la Présidence de Monsieur Pierre GUILBAULT,

Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2013,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré,

Monsieur le Président ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

@ Section de fonctionnement

Recettes réalisées	2 575 911,03 €
Dépenses réalisées	2 413 934,61 €
Résultat exercice 2013 – Excédent	161 976,42 €
Résultat cumulé exercice 2012 – Excédent	386 780,54 €
Affectation résultat	- 285 000,00 €
Résultat de clôture exercice 2013 – Excédent	263 756,96 €

@ Section d'investissement

Recettes réalisées	1 161 603,31 €
Dépenses réalisées	1 519 924,40 €
Résultat exercice 2013 – déficit	- 358 321,09 €
Résultat cumulé exercice 2012 – excédent	386 807,91 €
Résultat de clôture exercice 2013 – excédent	28 486,82 €

Restes à réaliser recettes d'investissement	306 176,00 €
Restes à réaliser dépenses d'investissement	306 176,00 €
Différence sur restes à réaliser	0,00 €

2014/02/18/009 – FLPA COUHÉ – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION
DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2,

Siégeant sous la Présidence de Monsieur Pierre GUILBAULT,

Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2013,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré,

Monsieur le Président ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Section de fonctionnement

Dépenses réalisées	111 334,06 €
Recettes réalisées	120 028,88 €
Résultat exercice 2013 – excédent	8 694,82 €
Résultat cumulé exercice 2012 – Excédent	75 463,19 €
Affectation de résultat	0,00 €
Résultat cumulé exercice 2013 – Excédent	84 158,01 €

➤ Section d'investissement

Dépenses réalisées	913,78 €
Recettes réalisées	0,00 €
Résultat exercice 2013 – déficit	- 913,78 €
Résultat cumulé exercice 2012 – Excédent	32 635,39 €
Résultat cumulé exercice 2013 – Excédent	31 721,61 €
Restes à réaliser recettes d'investissement	0,00 €
Restes à réaliser dépenses d'investissement	0,00 €
Différence sur restes à réaliser	0,00 €
Besoin de financement des investissements	0,00 €

Affectation du résultat 2013 :

Art. 1068 : Excédent fonctionnement capitalisé	0,00 €
Art. 002 : Résultat fonctionnement reporté	84 158,01 €
Art.001 : Excédent d'investissement reporté	31 721,61 €

2014/02/18/010 – FLPA CHAUNAY – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2,

Siégeant sous la Présidence de Monsieur Pierre GUILBAULT,

Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2013,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré,

Monsieur le Président ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Section de fonctionnement

Dépenses réalisées	736 172,21 €
Recettes réalisées	739 470,61 €
Résultat exercice 2013 – excédent	3 298,40 €
Résultat cumulé exercice 2012 – Excédent	245 463,74 €
Affectation résultat	0,00 €
Résultat cumulé exercice 2013 – Excédent	248 762,14 €

➤ Section d'investissement

Dépenses réalisées	39 302,02 €
Recettes réalisées	18 962,59 €
Résultat exercice 2013 – déficit	- 20 339,43 €
Résultat cumulé exercice 2012 – Excédent	22 665,19 €
Résultat cumulé exercice 2013 – Excédent	2 325,76 €
Restes à réaliser recettes d'investissement	0,00 €
Restes à réaliser dépenses d'investissement	0,00 €
Différence sur restes à réaliser	0,00 €
Besoin de financement des investissements	0,00 €

Affectation du résultat 2013 :

Art. 1068 : Excédent fonctionnement capitalisé	0,00 €
Art. 002 : Résultat fonctionnement reporté	248 762,14 €
Art. 001 : solde d'exécution section investissement	2 325,76 €

2014/02/18/011 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2013

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, des états du passif, des états des restes à recouvrer et des états des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2013, ceux de tous les titres de recette émis et ceux de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que Monsieur Le Trésorier a normalement contrôlé les finances de la Communauté de Communes de la Région de Couhé :

- BUDGET GÉNÉRAL
- BUDGET INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
- ORDURES MÉNAGÈRES
- RÉSEAU DE CHALEUR

Le Conseil Communautaire :

- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2013 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part pour tous les budgets énumérés ci-dessus.

2014/02/18/012 – EHPAD DU CHAMP DU CHAIL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2013

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, des états du passif, des états des restes à réaliser et des états de restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2013, ceux de tous les titres de recettes émis et ceux de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que Monsieur le Trésorier a normalement contrôlé les finances de l'EHPAD du Champ du Chail.

Le Conseil Communautaire :

- statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections tarifaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2013 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part pour tous les budgets énumérés ci-dessus.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, des états du passif, des états des restes à réaliser et des états de restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2013, ceux de tous les titres de recettes émis et ceux de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que Monsieur le Trésorier a normalement contrôlé les finances du Foyer-Logements de Couhé.

Le Conseil Communautaire :

- statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2013 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part pour tous les budgets énumérés ci-dessus.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, des états du passif, des états des restes à réaliser et des états de restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2013, ceux de tous les titres de recettes émis et ceux de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que Monsieur le Trésorier a normalement contrôlé les finances du Foyer-Logements de Chaunay.

Le Conseil Communautaire :

- statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2013 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part pour tous les budgets énumérés ci-dessus.

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de fixer les taux de fiscalité locale pour 2014 comme suit :

- Taxe d'habitation : 8,99 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 6,59 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 17,38 %
- Cotisation foncière des entreprises (hors zones d'activité) : 7,75 %
- Cotisation foncière des entreprises sur zones d'activité : 20,31 %

2014/02/18/016 – REDEVANCES ORDURES MÉNAGÈRES 2014 – PARTICULIERS

Le Président propose au Conseil Communautaire qu'une augmentation de 3 % soit appliquée à la redevance des ordures ménagères pour les résidences principales et secondaires. Les tarifs arrondis à l'entier supérieur sont proposés comme suit :

<u>Résidences principales</u>	<u>1 passage hebdomadaire</u>		<u>Résidences principales</u>	<u>2 passages hebdomadaires</u>	
	2013	2014		2013	2014
Foyer 1 personne	<u>113 €</u>	116 €	Foyer 1 personne	<u>126 €</u>	130 €
Foyer 2 personnes	<u>138 €</u>	142 €	Foyer 2 personnes	<u>152 €</u>	157 €
Foyer 3 personnes	<u>167 €</u>	172 €	Foyer 3 personnes	<u>179 €</u>	184 €
Foyer 4 personnes	<u>184 €</u>	190 €	Foyer 4 personnes	<u>201 €</u>	207 €
Foyer 5 personnes	<u>214 €</u>	220 €	Foyer 5 personnes	<u>225 €</u>	232 €

	<u>2013</u>	<u>2014</u>
Résidences secondaires - gîtes	<u>123 €</u>	127 €

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte les montants de redevances 2014 sus nommés ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces concernant cette affaire.

2014/02/18/017 – EHPAD DE COUHÉ – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Afin d'intégrer les résultats du compte administratif 2013, les reports de l'année 2013, le conseil communautaire décide de prendre la décision modificative suivante :

Section Hébergement :

Fonctionnement Recettes :

002 : Résultat d'exploitation antérieur 192 623,73 €
=====

Total Fonctionnement Recettes : 192 623,73 €

Fonctionnement Dépenses :

64111 : Rémunération principale : 192 623,73 €
=====

Total Fonctionnement Dépenses : 192 623,73 €

Investissement Recettes :

Libellé	Reste à Réaliser	DM N° 1	TOTAL
0001 : Résultat d'investissement		28 486,82 €	28 486,82 €
142 : Provisions sur reprise		175 000,00 €	175 000,00 €
1641 : Emprunts en Euros	213 676,00 €	-213 676,00 €	0,00 €
10222 : FCTVA	30 000,00 €	10 189,18 €	40 189,18 €
1312 : Subvention collectivité	62 500,00 €		62 500,00 €
TOTAL	306 176,00 €	0	306 176,00 €

Investissement Dépenses :

Libellé	Reste à Réaliser	DM N° 1	TOTAL
2313 : Construction en cours	262 242,00 €		262 242,00 €
2154 : Matériel et outillage	8 600,00 €		8 600,00 €
2181 : Inst. Gén. Agencement, aménag. Divers.	20 600,00 €		20 600,00 €
2184 : Mobilier	14 734,00 €		14 734,00 €
TOTAL	306 176,00 €		306 176,00 €

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte la décision modificative telle est présentée ci-dessus.

2014/02/18/018 – FLPA DE COUHÉ – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Afin d'intégrer les résultats du compte administratif 2013, le conseil communautaire décide de prendre la décision modificative suivante :

Section Fonctionnement Recettes :

Art. 002 : résultat d'exploitation antérieur 84 158,01 €

Section Fonctionnement Dépenses :

Art. 64111 : Rémunération principale 50 000,00 €

Art. 60623 : Alimentation 34 158,01 €

Section Investissements Recettes :

Art. 001 : Résultat d'investissement reporté : 31 721,61 €

Section Investissements Dépenses :

Art. : 2184 : Mobilier 31 721,61 €

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte la décision modificative telle est présentée ci-dessus.

2014/02/18/019 – FLPA DE CHAUNAY – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil communautaire décide de prendre la décision modificative suivante :

Section de Fonctionnement Dépenses

Ch./Art.	Report 2013	Dépenses nouvelles
011/6188	+ 0.00 €	+ 248 762.14 €
023	+ 0.00 €	0.00 €
Total Dépenses	+ 0.00 €	+ 248 762.14 €

Section de Fonctionnement Recettes

Ch./Art.	Report 2013	Recettes nouvelles
002/002	+ 0.00 €	+ 248 762.14 €
Total Recettes	+ 0.00 €	+ 248 762.14 €

Section d'investissement Dépenses

Article	Report 2013	Dépenses nouvelles
21811	0.00 €	2 325.76 €
Total Dépenses	0.00 €	2 325.76 €

Section d'investissement Recettes

Article	Report 2013	Recettes nouvelles
001	0.00 €	+ 2 325.76 €
021	0.00 €	0.00 €
Total Recettes	0.00 €	+ 2 325.76 €

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte la décision modificative telle est présentée ci-dessus.

2014/02/18/020 – RECRUTEMENT SAISONNIERS – VACANCES DE FÉVRIER ET DE PAQUES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de donner une base juridique exécutoire aux recrutements temporaires de vacataires réunissant à la fois les trois conditions suivantes : ● *Recrutement pour effectuer un acte déterminé* ;

- *Recrutement discontinu dans le temps* ;
- *Instauration d'une rémunération à l'acte* ;

Considérant la décision du juge administratif CAA - Marseille N° 05MA00991 du 18 mars 2008 ;

Considérant le besoin de recruter des animateurs suivant des nécessités occasionnelles ou saisonnières, pour des prestations discontinues dans le temps, afin d'assurer des activités au sein de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement,

Le Président expose que compte tenu des activités proposées et des effectifs attendus, sur les périodes des vacances de février et de Pâques 2014, l'ALSH nécessite le recrutement de 18 vacations (durée de contrat différenciée selon disponibilités et besoins) dont la rémunération est fixée sur la base d'un forfait journalier en fonction de leur niveau de qualification :

- 62 € brut / jour pour un animateur diplômé partant en camp ;
- 52 € brut / jour pour un animateur diplômé ;
- 44 € brut / jour pour un animateur stagiaire ;
- 42 € brut / jour pour un animateur non diplômé partant en camp ;
- 32 € brut / jour pour un animateur non diplômé ;

Le conseil communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le recrutement de ces vacataires ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2014/02/18/021 – EHPAD DE COUHÉ – MARCHÉ DE TRAVAUX - AVENANTS

Des modifications au marché initial sont nécessaires pour améliorer la prestation. La commission d'appel d'offres réunie le 18 février 2014 a examiné ces avenants qui comprennent des prestations en plus et en moins.

Lots	Entreprises	n° avenant	Montant de l'Avenant hors taxes	Nouveau montant de marché Hors taxes
Lot 1 – gros oeuvre	EMC	4	- 3 106,48 €	183 460,73 €
Lot 2 – charpente bois et couverture tuiles	ABAUX	1	2 792,06 €	60 559,80 €
Lot 9 – plafonds suspendus	GALBOIS	2	218,70 €	22 951,46 €
Lot 9 – plafonds suspendus	GALBOIS	3	264,12 €	23 215,58 €
Lot 10 – carrelage	BATISOL	2	Erreur sur délibération n°2013/72/17/02 montant	Après

			de l'avenant 1 094,86 € et non 1 901,55 €	régularisation 97 006,00 €
Lot 11 – peinture – revêtements muraux	BOUCHET frères	3	804,80 €	58 370,77 €
Lot 11 – peinture – revêtements muraux	BOUCHET frères	4	1 349,00 €	59 879,77 €
Lot 13 – électricité	LUMELEC	4	1 414,20 €	207 978,39 €

Le conseil communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte les avenants tels sus nommés ;
- Autorise le Président à signer les avenants.

2014/02/18/022 – EHPAD DE COUHÉ – CONTRAT DE MAINTENANCE SSI

Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire que pour assurer une bonne sécurité, il serait nécessaire de prendre un contrat de maintenance SSI.

Un devis a été demandé à la société CFDS- Saint Cyr sur Loire, fournisseur et installateur du matériel incendie et de tous les éléments constituant le Système SSI, qui propose le contrat de maintenance suivant :

- 2 visites annuelles selon les règles des Types J ;
- La redevance annuelle est fixée à 4 900.00 € hors taxes soit 5 880.00 € toutes taxes comprises.

Le Conseil Communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte cette proposition ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces à intervenir.

2014/02/18/023 – EHPAD DE COUHÉ – LOCATION PHOTOCOPIEUR

Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire qu'il est préférable de louer un photocopieur pour l'administration et que le photocopieur actuel soit transféré dans le local de l'infirmerie.

Trois devis ont été demandés : la société JEAPI est la moins disante et assurera l'entretien de l'ancien photocopieur.

La location du photocopieur est de 69,00 € hors taxes/mois payable au trimestre et d'un coût copie de 39 € hors taxes les 1 000 copies couleurs et 3,90 € hors taxes les 1 000 copies noires et blanc. Le contrat est établi pour une durée 21 trimestres.

Il s'agit d'un SHARP MX-2314 Couleur avec agrafage interne 50 feuilles.

Le Conseil Communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte cette proposition ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces toutes les pièces à intervenir.

2014/02/18/024 – FLPA DE CHAUNAY – LOCATION PHOTOCOPIEUR – KONICA MINOLTA

Monsieur le Président informe les membres du conseil qu'il est nécessaire de changer le photocopieur actuel. 2 offres ont été reçues et étudiées.

Monsieur le Président propose l'acquisition d'un photocopieur multifonction polychrome de marque KONICA MINOLTA type BH 224 e neuf en formule locative. Le contrat de service intègre la mise à disposition des systèmes d'impressions KONICA MINOLTA pour une durée de 63 mois et pour un montant trimestriel hors taxes de 625.50 €. Sont incluses dans la formule, la mise à disposition des matériels, la mise en service et la formation des utilisateurs, la mise en place sur réseau informatique, déplacements technicien et main d'œuvre, les pièces détachées, les consommables (toner,

photoconducteur, unité image hors papier) dans la limite des pages A4 prévues au contrat annuellement et les options dématérialisation « Unity document Suite » - « Open Bee Scan For You ».

Le volume de pages inclut :

- 20400 pages noires A4 par an, les pages supplémentaires étant facturées annuellement au prix de 0.005 € hors taxes l'A4.
- 20400 pages couleurs A4 par an, les pages supplémentaires étant facturées annuellement au prix de 0.05 € hors taxes l'A4.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Accepte la proposition telle décrite ci-dessus ;
- Mandate Monsieur le Président ou son représentant pour effectuer les démarches nécessaires et signer les pièces à intervenir.

2014/02/18/025 – EHPAD DE COUHÉ – CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF EN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'EMPLOI

Monsieur le Président rappelle la décision de recruter un contrat d'accompagnement pour l'emploi (CAE) pour assurer les fonctions d'adjoint Administratif afin de maintenir le service auprès des personnes âgées résidentes à l'EHPAD du Champ du Chail.

Cet emploi sera conclu à raison de 35 heures par semaine, pour une durée initiale de 8 mois et renouvelé si nécessaire avec annualisation des salaires pour remplacement d'un agent faisant valoir son droit de congé maternité.

Le conseil communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte de créer un contrat d'accompagnement pour l'emploi (CAE) pour assurer les fonctions d'adjoint administratif.
- Autorise le Président à signer toutes les pièces à intervenir.

2014/02/14/026 – FLPA DE CHAUNAY – MISE A DISPOSITION D'UN ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'un agent titulaire du Foyer Logement a répondu à une offre d'emploi de cantinière scolaire émanant de la Commune de Champagné Saint Hilaire, que la candidature de l'agent a été retenue et que son recrutement ne pourra intervenir avant le 3 Mars 2014.

Les conditions de la mise à disposition sont précisées par une convention entre la collectivité et l'organisme d'accueil dont la durée ne peut excéder trois ans et la mise à disposition prononcée par arrêté de la collectivité

Après délibération et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Approuve la convention ;
- Mandate Monsieur le Président ou son représentant pour effectuer les démarches nécessaires et signer les pièces à intervenir.

2014/02/18/027 – ALSH – VACANCES DE FÉVRIER ET DE PAQUES 2014

Monsieur le président informe le conseil que pendant les vacances de février soit du 24 février au 7 mars 2014 et les vacances de pâques soit du 21 avril au 2 mai 2014, l'ALSH va proposer les activités suivantes :

- ✓ Du 24 au 28 février 2014 : « les JO d'hiver » pour les 3-11 ans et « les jeux » pour les ados
- ✓ Du 3 au 7 mars 2014 : « carnaval »
- ✓ Du 21 au 25 avril 2014 : « la gourmandise » pour les 3-11 ans et un chantier loisirs « aménagement des îles de Payré » et ou stage danse pour les ados (4 jours)
- ✓ Du 28 avril au 2 mai 2014 : « activités plein air » pour les 3-11 ans et semaine VTT pour les ados (4 jours).

Les tarifs applicables incluant l'activité sont les suivants :

QF	< 548 €	549 / 800 €	801 / 1 200 €	> 1 200 €	Hors canton
5 jours	38 €	46 €	54 €	62 €	
4 jours	34 €	40 €	46 €	54 €	
3 jours * (applicable pour les vacances de pâques)	21 €	28 €	35 €	42 €	
journée	10 €	12 €	14 €	16 €	16 €

Pour les familles habitant hors canton, le tarif appliqué sera de 16 € la journée (pas d'échelonnement).

Le conseil communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide les tarifs sus nommés ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2014/02/18/028 – EHPAD DE COUHÉ – TRAVAUX – PÉNALITÉS DE RETARD

Le Président informe le Conseil que des pénalités de retard vont être attribuées à l'entreprise absente du chantier des travaux de l'EHPAD de Couhé depuis un certain temps. Ces retards ont entraîné un retard important sur le chantier d'où une perte de recettes pour l'établissement.

lot	entreprises	Pénalités hors taxes
Lot 10 – carrelage – revêtements de sols souples - faïence	BATISOL	3 121,02 €
TOTAL		3 121,02 €

Le conseil communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte cette proposition telle sus nommée ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2014/02/18/029 – MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU SCOT A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE COUHÉ

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la prochaine mutation Mr SANCHEZ au Syndicat Mixte SCOT Sud Vienne, mais qu'il serait souhaitable que cette personne puisse toujours intervenir à la Communauté de communes de la Région de Couhé sur la gestion financière à hauteur de 25 % de son temps de travail. Une convention de mise à disposition entre les deux collectivités sera à signer.

Le conseil communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte la convention de mise à disposition entre les deux collectivités ;
- Accepte la modification au tableau des effectifs ;
- Autorise le Président ou son Vice-Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

2014/02/18/030 – DOSSIERS CNRACL – AVENANT A LA CONVENTION (budget général, EHPAD et FLPA de Couhé, FLPA Chaunay)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que la convention signée avec le Centre de Gestion de la Vienne pour la réalisation des dossiers CNRACL est arrivée à échéance le 31 décembre 2013 et qu'il conviendrait de signer un avenant de prolongation pour une période d'un an soit du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014. De plus, différents tarifs seront appliqués :

Par nature de dossiers

• Immatriculation employeurs	19,50 €
• Affiliation	6,50 €
• Demande de régularisation de services	19,50 €
• Validation des services de non titulaires	26,00 €
• Rétablissement au régime général et à l'IRCANTEC	39,00 €
• <i>Dossier de demande de retraite</i>	
• pension normale	39,00 €
• pension départ anticipé :	
• invalidité	65,00 €
• carrière longue	52,00 €
• rendez-vous téléphonique planifié	13 €/heure

Par prestation

• Droit à l'information	13 €/heure
-------------------------	------------

Le conseil communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte l'avenant à la convention relative à la réalisation des dossiers CNRACL par le centre de gestion pour le budget général, l'EHPAD et les foyers logements ;
- Accepte ces nouveaux tarifs ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2014/02/18/031 – SOUTIEN FINANCIER – FONCTIONNEMENT ET ÉPICERIE SOCIALE, NUITS DE L'ABBAYE ET TRAIL

Le Président informe le Conseil que nous venons d'être sollicités par l'association ESCALE pour un soutien financier annuel de 8 000 € pour une période de 3 ans de 2014 à 2106. Cette demande est motivée par le fait tout d'abord d'une fréquentation de plus en plus importante de l'épicerie sociale et la reprise de l'activité « le grenier aux vêtements ». Ladite association pourra réaliser le recrutement d'un emploi d'avenir sur un poste de secrétariat/comptabilité en misant sur l'apport de l'activité vestiaire.

Une convention d'objectifs et de moyens sera signée entre les deux parties.

De plus, cette année les nuits de l'Abbaye se dérouleront les 12 et 13 juillet 2014. Escale sollicite une aide financière de 2 000 € pour un tel évènement.

Enfin, il nous demande une participation financière de 1 000 € pour le Trail de l'Abbaye qui doit avoir lieu le 29 juin 2014.

Le Président rappelle qu'une avance financière a déjà été versée par décision du conseil communautaire en date du 21 janvier 2014 soit 2 250 € pour le fonctionnement de l'épicerie sociale.

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Valide** le soutien financier annuel de 8 000 € à l'association Escale pour son fonctionnement en développement et demande que soient versés les 5 750 € en complément de l'avance sus nommée;
- **Accepte** de verser à l'association Escale l'aide financière à l'organisation des deux évènements majeurs valorisant le patrimoine communautaire soit 2 000 € pour les Nuits de l'Abbaye et de 1 000 € pour le Trail ;
- **Autorise** le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

2014/02/18/032 – CRÉATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5214-4-2 et L 5214-16
VU, les dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L 315-1 et suivants,

VU, les statuts de la Communauté de Communes de la Région de Couhé, modifiés

VU, l'objectif n°3 de la convention pluriannuelle tripartite (ARS-CCRC-CG86) du 1^{er} novembre 2011 au 31 décembre 2016,

Considérant le projet de statuts portant création du CIAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le projet de statuts du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes de la Région de Couhé, annexé à la délibération ;
- **Décide** de la création dudit CIAS, à compter du 1^{er} janvier 2015 ;
- **Décide** que le conseil d'administration, outre son Président, sera composé de sept membres élus par le conseil communautaire en son sein ;
- **Décide** de reporter la désignation de ses représentants dans cet établissement après le renouvellement général des conseils municipaux et du conseil communautaire.

2014/02/18/033 – ASSURANCE AÉRODROME – RC EXPLOITANT

Monsieur le Président informe le conseil que le contrat Responsabilité Civile Exploitant d'Aérodrome n°1/15/80000 arrivera à échéance le 31 mars 2014 et qu'il conviendrait de la renouveler avec reconduction des garanties aux clauses et conditions du contrat précédent.

Le Conseil Communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Demande le renouvellement du contrat Responsabilité Civile Exploitant d'Aérodrome auprès de la Cie SAAM / assurances VERSPIEREN pour le compte de l'année 2014 ;
- Mandate le Président pour signer le contrat à intervenir.

2014/02/18/034 – EHPAD DE COUHÉ – FOURNITURES DE MOBILIER DE BUREAU ET D'HOTELLERIE

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que les travaux de réhabilitation de l'EHPAD sont pratiquement achevés et qu'il conviendrait de faire l'acquisition de mobilier de bureau et d'hôtellerie. Une consultation a été lancée auprès de divers fournisseurs. Suite aux différentes propositions des divers prestataires (3 réponses), le président propose que soit retenue :

- ✓ Pour le mobilier d'hôtellerie la société retenue est DLM pour un montant de 30 577,76 € hors taxes ;
- ✓ Pour le mobilier de bureau la société retenue est MARCIREAU pour un montant de 6 958,43 € hors taxes.

L'équipement choisi est le plus adapté pour les futurs utilisateurs et offre des conditions avantageuses et de qualité.

Le conseil communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte de retenir les propositions telles sus nommées ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2014/02/18/035 – BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants,
Vu, la circulaire M14

Considérant le Débat d'Orientations Budgétaires du 21 janvier 2014

Vu la délibération n°2014/01/21/006 sur les finances – budget 2014,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Adopte le Budget Primitif 2014 dont les grandes lignes sont les suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2014
011 - charges à caractère général	1 004 245,31 €
012 - charges de personnels et frais assimilés	748 000,00 €
014 - atténuations de produits	30 000,00 €
65 - autres charges de gestion courante	427 440,00 €
66 - charges financières	139 200,00 €
67 - charges exceptionnelles	5 000,00 €
022 - dépenses imprévues	60 000,00 €
023 - virement à la section d'investissement	550 000,00 €
Total dépenses réelles	2 963 885,31 €
Total dépenses opération d'ordre	160 000,00 €
Total dépenses de fonctionnement	3 123 885,31 €

<i>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>Budget Primitif 2014</i>
013 - atténuations de charges	14 000,00 €
70 - produits de services, domaine et ventes	130 000,00 €
73 - impôts et taxes	1 241 600,00 €
74 - dotations, subventions et participations	779 032,00 €
75 - autres produits de gestion courante	90 000,00 €
76 - produits financiers	1 000,00 €
77 - produits exceptionnels	2 000,00 €
002 - excédent de fonctionnement	854 581,74 €
Total recettes réelles	3 112 213,74 €
Total recettes opérations d'ordre	11 671,57 €
Total recettes de fonctionnement	3 123 885,31 €

SECTION d'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS	Propositions 2014 Nouvelles	Reports	Propositions Globales
0042 - Mat- Out-Mob. SYNDICAT	70 000,00 €		70 000,00 €
0068 - Plan d'eau PAYRE	88 000,00 €	16 388,20 €	104 388,20 €
0069 - Maintenance Bâtiments	145 500,00 €		145 500,00 €
0079 - Zone industrielle PAYRE	38 000,00 €	228,35 €	38 228,35 €
0093 - Abbaye de Valence Couhé	100 000,00 €	1 569,15 €	101 569,15 €
0122 - Aire accueil gens voyage	30 000,00 €	14 811,26 €	44 811,26 €
0123 - Numérisation cadastre	0,00 €	3 635,84 €	3 635,84 €
0127 - Plateforme aéroport	130 800,00 €		130 800,00 €
0131 - Centre technique des Tranchis	48 500,00 €		48 500,00 €
0133 - Village aéronautique	30 000,00 €		30 000,00 €
0134 - Ancien lycée Odile Pasquier	90 000,00 €		90 000,00 €
0135 - Chemins de randonnées	48 000,00 €		48 000,00 €
0136 - City Stades	280 000,00 €		280 000,00 €
Total dépenses opérations investissements	1 098 800,00 €	36 632,80 €	1 135 432,80 €
Total non individualisé	32 370,00 €		32 370,00 €
Total opérations financières	562 018,35 €		562 018,35 €
Total dépenses d'investissements	1 693 188,35 €	36 632,80 €	1 729 821,15 €

RECETTES D'INVESTISSEMENTS	Propositions 2014 Nouvelles	Reports	Propositions Globales
0093 – Abbaye de Valence Couhé	50 000,00 €	143 394,82 €	193 394,82 €
0122 – Aire accueil gens Voyage	0,00 €	155 499,00 €	155 499,00 €
0135 – chemins de randonnées	32 000,00 €	0,00 €	32 000,00 €
0136 – City Stades	140 000,00 €	0,00 €	140 000 ,00 €
Total recettes opérations investissement	222 000,00 €	298 893,82 €	520 893,82 €
Total recettes opérations financières	1 208 927,33 €	0,00 €	1 208 927,33 €
Total recettes d'investissements	1 430 927,33€	298 893,82 €	1 729 821,15 €

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants,

Vu, la circulaire M14,

Considérant le Débat d'Orientations Budgétaires du 21 janvier 2014

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Adopte le Budget Primitif 2014 dont les grandes lignes sont les suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2014
011 – charges à caractère général	381 999,77 €
012 – charges de personnels et frais assimilés	220 000,00 €
65 – autres charges de gestion courante	6 500,00 €
66 – charges financières	8 100,00 €
67 – charges exceptionnelles	3 000,00 €
Total dépenses	619 599,77 €
Total dépenses opération d'ordre	47 301,86 €
Total dépenses de fonctionnement	666 901,63 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2014
70 - produits de services, domaine et ventes	614 200,00 €
74 - dotations, subventions et participations	45 000,00 €
002 - excédent de fonctionnement	7 701,63 €
Total recettes de fonctionnement	666 901,63 €

SECTION d'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS	Budget Primitif 2014
0102 – acquisition véhicules	200 000,00 €
0103 – contenants	26 377,09 €
0104 – contrôle accès déchetteries	22 000,00 €
Total dépenses opérations investissements	248 377,09 €
Total opérations financières	47 600,00 €
Total dépenses d'investissements	295 977,09 €

RECETTES D'INVESTISSEMENTS	Budget Primitif 2014
10 - dotations, fonds divers	37 500,00 €
001 - excédent d'investissements	211 175,23 €
Total recettes opérations investissement	248 675,23 €
Total opérations d'ordre	47 301,86 €

2014/02/18/037 – BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants,
Vu, la circulaire M14

Considérant le Débat d'Orientations Budgétaires du 21 janvier 2014

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Adopte le Budget Primitif 2014 dont les grandes lignes sont les suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2014
011 - charges à caractère général	19 100,00 €
66 - charges financières	40 500,00 €
002 - déficit de fonctionnement	3 202,83 €
Total dépenses	62 802,83 €
Total dépenses opération d'ordre	52 780,00 €
Total dépenses de fonctionnement	115 582,83 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2014
75 - autres produits de gestion	74 399,83 €
76 - produits financiers	28 000,00 €
Total recettes	102 399,83 €
Total recettes opération d'ordre	13 183,00 €
Total recettes de fonctionnement	115 582,83 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
200603 - plateforme entreprises	0,00 €	135,50 €	135,50 €
200801 - pole éco-bois	0,00 €	144 417,23 €	144 417,23 €
201102 - pépinière d'entreprises	1 073 313,70 €		1 073 313,70 €
201301 - ancien lycée Odile Pasquier	150 000,00 €		150 000,00 €
Total dépenses opérations	1 223 313,70 €	144 552,73 €	1 367 866,43 €
Total opérations financières	153 383,00 €		153 383,00 €
Total dépenses d'investissements	1 376 696,70 €	144 552,73 €	1 521 249,43 €

SECTION d'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENTS	Budget Primitif 2014
27 - autres immobilisations	89 900,00 €

001 - excédent d'investissements	1 378 569,43 €
Total recettes opérations investissement	1 468 469,43 €
Total opérations d'ordre	52 780,00 €

2014/02/18/038 – BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET RÉSEAU DE CHALEUR

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants,

Vu, la circulaire M14

Considérant le Débat d'Orientations Budgétaires du 21 janvier 2014

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Adopte le Budget Primitif 2014 dont les grandes lignes sont les suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2014
011 – charges à caractère général	95 000,00 €
06 – charges financières	14 200,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2014
002 – déficit de fonctionnement	48 802,50 €
0 – produits de services	158 102,50 €
Total recettes de fonctionnement	158 102,50 €

SECTION d'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS	Budget Primitif 2014		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
201101 – chaufferie bois	10 000,00 €	261 912,92€	271 912,92 €
Total dépenses opérations investissements	10 000,00 €		271 912,92 €
Total opérations financières	510 991,69 €		510 991,69 €
Total dépenses d'investissements	520 991,69 €	261 912,92 €	782 904,61 €

RECETTES D'INVESTISSEMENTS	Budget Primitif 2014		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
201101 – chaufferie bois	289 111,11 €	493 793,50 €	782 904,61 €
Total recettes d'investissements	289 111,11 €	493 793,50 €	782 904,61 €

2014/02/18/039 – AVENANT N°1 AU BAIL AVEC L'ÉTAT POUR LOCATION DES LOCAUX AU TRÉSOR PUBLIC – TRÉSORERIE DE COUHÉ

Monsieur le Président rappelle au conseil la délibération du 13 mai 2008 sur le bail avec l'état pour la location des locaux à la trésorerie de Couhé. Celui-ci nous a fait parvenir un avenant au bail qui a pour but la révision du loyer. En effet, le loyer ne sera plus calculé par rapport à l'indice national du coût à la construction mais par l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT).

Le loyer annuel demandé s'élève à 21 492 € et payable au trimestre.

Le conseil communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte l'avenant au bail ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

2014/02/18/040 – AIDE FINANCIÈRE EXCEPTIONNELLE AUX MAJORETTES DE COUHÉ

Monsieur le Président informe le Conseil que l'association des Majorettes de Couhé souhaite acquérir un bus d'occasion afin de faciliter les déplacements des enfants étant de plus en plus nombreux. Ladite association sollicite une aide exceptionnelle de 1 500 € pour participer au plan de financement. En contrepartie, l'association s'engage à mettre à disposition le car à disposition des autres associations qui le souhaiteraient.

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

Accepte de verser une aide financière exceptionnelle de 1 500 € aux majorettes de Couhé ;

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

2014/02/18/041 – CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LA CHAUFFERIE FUEL

Monsieur le Président informe le Conseil qu'une demande a été faite auprès de la société ALLIANCE ÉNERGIE PROCESS pour un contrat de maintenance pour la chaudière fuel équipement d'appoint et de secours de la chaufferie centrale au bois alimentant le réseau de chaleur.

Le montant de la prestation annuelle s'élève à 1 600 € hors taxes.

Celui-ci comprend annuellement deux visites d'entretien ainsi que deux visites de contrôle règlementaire.

Le conseil communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte cette proposition telle sus nommée ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

2014/02/18/042 – CONTRAT DE MAINTENANCE – CHAUDIÈRE BOIS

Monsieur le Président informe le Conseil que l'installation de la chaufferie bois nécessite de souscrire un contrat de maintenance annuel pour formaliser la garantie de bon état de fonctionnement et pour avoir un suivi technique et opérationnel auprès de la société KWB.

La souscription est prévue pour une période décennale et prévoit :

- ✓ Entretien après 3000 heures de fonctionnement ou au moins une fois par an ;
- ✓ Mise à jour gratuite du Software.
- ✓ Garantie sur les pièces de rechange et d'usure et sur la main d'œuvre ;
- ✓ Inspection toutes les 1000 heures/ Travaux de nettoyage (échangeur, cellules photo-électriques et grilles rotatives)/

Le prix dépendant des heures de fonctionnement de chaque chaudière sera variable de 3 263,82 € toutes taxes comprises pour 3000 heures de fonctionnement à 4 475,27 € jusqu'à 4500 heures et à 5 686,73 € toutes taxes comprises pour 6000 heures.

Le conseil communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte cette proposition telle sus nommée ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Le Président informe le conseil du bilan réalisé pour le compte de la 1^{ère} année de dite d'expérimentation de mutualisation des services de la Communauté de Communes et de la Commune de Couhé.

Les enjeux sont de dégager des intérêts communs, de rationaliser les interventions et les dépenses, une meilleure planification, une mise en commun des moyens matériels et humains, l'amélioration du processus décisionnel et de trouver les synergies garantes d'une optimisation des services.

En 2013, les actions se sont portées sur les deux services techniques managés par le même directeur, les relations entre l'extra scolaire et l'accueil de loisirs, l'entretien du pôle enfance et les permanences d'accueil de l'office de tourisme. De ce résultat, il en ressort un différentiel de 6 157 € à incomber principalement à la mission d'accueil de l'Office du Tourisme assurée principalement par un agent de Couhé.

Le Conseil communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte le remboursement à la Commune de Couhé pour un montant de 6 157 € ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le Président informe le conseil que suite aux derniers échanges relatifs aux fiches projets du futur FISAC sur le canton de Couhé, il est souhaitable de positionner l'animation économique et territoriale de cette opération collective, dont la réussite ne pourra être garantie que s'il existe un réel suivi opérationnel et une expertise continue des actions à mener.

Le président propose que la communauté de communes recrute et finance le poste de chargé de mission d'une durée hebdomadaire de 17h50 sous contrat à durée déterminée d'un an renouvelable deux fois (période de l'opération).

La dépense est évaluée à 20 000 € annuels.

Le président informe par ailleurs que le dossier FISAC sera rédigé après la publication du décret en attente portant sur les nouveaux dispositifs FISAC.

Le Conseil communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide le principe de recrutement tel sus nommé pour l'animation du dispositif FISAC ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2121-29 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques

Vu la demande de l'AAPPMA « le Gardon de Couhé » de renouveler le bail de pêche sur le site communautaire des îles de Payré

Considérant l'intérêt pour la communauté de communes de règlementer sur ce site la pêche en confiant la responsabilité à l'AAPPMA,

En application des dispositions de l'article L.432-1 et de l'article L433-3 du Code de l'Environnement stipulant respectivement qu'en contrepartie du droit de pêche accordé l'association devra participer aux travaux nécessaires à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques et devra établir un plan de Gestion Piscicole,

Considérant que pendant toute la durée de la convention, l'AAPPMA s'assurera du respect de ses engagements,

Le Président propose au conseil communautaire la signature d'une convention d'occupation du domaine publique d'une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction et encadrée principalement par les dispositions suivantes : –gestion et développement de l'activité de pêche de loisirs sur le plan d'eau de payré dans les zones autorisées et de surveillance et de contrôle de la pratique de cette pêche.

Le conseil communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte le renouvellement de ladite convention dans les termes déclinés ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2014/02/18/046 – PROJETS DE CITY STADE SUR LE CANTON DE COUHÉ

Le président expose au conseil que pour répondre aux besoins des attentes des jeunes dans les communes et pour offrir un espace ludique adapté, il propose qu'en complément des infrastructures communautaires concentrées sur Couhé, la collectivité puisse mettre à disposition de nouveaux espaces sportifs et ludiques dans les communes membres.

Ces aires de jeux et le concept même de city-stade seront fédérateurs et permettront de s'adresser à tous les âges et à toutes les familles sociales, en activités dirigées ou en accès libre.

De l'initiation des scolaires aux tournois d'adolescents, ce terrain de football constituera un pôle d'animation et de socialisation, de liberté de pratique et de convivialité. Cet espace valorisera la commune membre, enrichira l'offre d'activités et entrera dans le cadre de la politique communautaire d'équipements sportifs et de loisirs.

Après concertation avec chaque commune, il apparaît opportun d'implanter ces terrains en gazon synthétique de dimensions variable selon le terrain d'assise disponible et une priorité sera donnée aux communes possédant un établissement scolaire.

Le conseil communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le principe de réalisation de ce projet de construction de city-stades sur le canton de couhé,
- Confirme que des crédits sont ouverts à hauteur de 280 000€ pour la tranche ferme devant correspondre à la réalisation de 3 équipements – et que les autres feront l'objet de tranches conditionnelles à affermir selon disponibilité foncière et d'ouverture de crédits annuels nécessaires ;
- Demande que soient Sollicitées des subventions au taux le plus élevé auprès du FEDER, de l'Etat/, de la Jeunesse et des Sports, du Conseil Régional de Poitou Charentes, du Département de la Vienne, de la Caisse d'Allocations Familiales et du Pays Civraisien.
- Autorise le président à lancer la procédure nécessaire et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;

2014/02/18/047 – AVENANT N°5 A LA CONVENTION DE GESTION EN DATE DU 13 AVRIL 1979 – HABITAT 86 – FLPA DE CHAUNAY

Une convention de partenariat a été signée avec Habitat 86 en juin 2013 établissant un programme de travaux de rénovation et de mise en conformité des équipement de sécurité d'une part, et un plan de financement permettant à l'établissement d'assumer la progression de la redevance d'autre part. Des accords de financement ont pu être obtenus avec la CARSAT et la Caisse des Dépôts. Les entreprises ont été désignées par Habitat 86 et le chantier a démarré en Janvier 2014.

Il convient ce jour de délibérer sur l'avenant n°5 à la convention de gestion en date initiale du 13 Avril 1979. Cet avenant a pour but d'intégrer les conséquences de ces travaux dans la redevance annuelle conformément aux accords obtenus l'an dernier, à savoir :

- Le montant forfaitaire de participation pour gros travaux de renouvellement est fixé à 0.6 % du prix de revient et sera réajusté tous les ans avec une progressivité de + 0.05 % pour atteindre 1 % en 2023 ;
- Le taux applicable aux frais de gestion est maintenu à 0.30 % du prix de revient des opérations.
- Il a été aussi convenu que ce programme de travaux sera complété à partir de 2020 d'une deuxième tranche de travaux d'isolation essentiellement.

Vu la convention et ses différents avenants, vu la proposition d'avenant n° 5, le conseil communautaire, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le Président à signer toutes les pièces à intervenir.